

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024
Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-132

Attribution du marché de télécommunications

Date de convocation : 29 octobre 2024	Liste des délibérations affichées le : 8 novembre 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 84	Présents : 44 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 4	Excusés : 27	Autres absents : 9	Votants : 48

Présents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Jean Pierre ADROIT (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Georges RAMON (Belvis), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jean Jacques AULOMBARD (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jacques MAMET (Chalabre), Joseph LLOPIS (Comus), Éric ASTIER (Corbières), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espéza), Patrick CAZAUD (Espéza), Dominique BRUCHET (Gincla), Yves ANIORT (Granes), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Honoré GERVAIS (Le Clat), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Madeleine PUJOL (Puivert), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Mohammed EL HABCHI (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Guette), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Jean-Claude MICHELOU (Axat) à Serge MOUNIÉ (Artigues), Lucien RIVIÉ (Belfort sur Rebenty) à Francis SAVY (Mazuby), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude) à David FERNANDEZ (Campagne sur Aude) et Sylvie BRINGUIER (Val de Lambron) à Jean Christophe GAUVRIT (Tréziers)

Excusés : Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Rose Marie DAROT (Espéza), Julie LE MORVAN (Espéza), Olivier FROMILHAGUE (Espéza), Gaël SAN MARTIN (Espéza), Elvire ANDREWS (Espéza), Didier PARIS (Fontanès de Sault), Patrick EMERY (Galinagues), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle-Puilaurens), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNÉRY (Nébias), Jean-Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Pierre CASTEL (Quillan), Sébastien AMOUROUX (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Jeanine BOULET (Saint Louis et Parahou), Rose-Marie MANAUD (Saint Martin Lys), Thierry COUTEAU (Sainte Colombe sur l'Hers) et Marc RIVALS (Villefort).

Absents : Claire THÉNARD (Courtauly), François LACROIX (Espezet), Daniel CALVI (Ginols), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Christine BINDER (Quillan) et Serge BACAVE (Saint Benoît).

Secrétaire de séance : David FERNANDEZ

Le marché de télécommunication passé par la collectivité pour la téléphonie fixe, la téléphonie mobile et l'accès internet arrive à son terme le 30 novembre 2024.

Avec des compétences nombreuses exercées sur un vaste territoire, un inventaire succinct du parc informatique et des contrats en cours permet de recenser au sein des services de la CCPA et de son CIAS :

- 56 lignes de téléphonie fixe en solution hébergée,
- 60 PC répartis sur 26 bâtiments et lieux de travail,
- et 3 sites proposant une connexion publique au réseau wifi avec portail captif.

Afin de concilier de façon optimale process internes et contraintes budgétaires, la CCPA s'appuie sur l'expertise du cabinet ORIA en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. A l'issue de l'analyse de l'existant et des conditions tarifaires du marché actuel, une architecture interne des outils de télécommunication à déployer a pu être déterminée.

Ainsi, les prestations de téléphonie mobile ont fait l'objet d'une adhésion à la centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms « CANUT », et une consultation pour les services de téléphonie fixe et accès internet a été publiée.

Objet du marché

Marché de techniques de l'information et de la communication - Mise en œuvre d'une solution de téléphonie externalisée et d'accès DATA

Accord-cadre passé en Procédure adaptée (art L2123-1 et s. du Code de la Commande Publique)

Durée du marché : Le marché prendra effet à sa date de notification pour une période de 48 mois.

Date envoi publicité et supports concernés : 15/10/2024 - Plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com et [JAL L'Indépendant.fr](http://JAL.L'Indépendant.fr)

Date limite de réception des offres : 02/11/2024 à 12h

Date d'ouverture des plis : 04/11/2024

Date de présentation à la commission MAPA pour avis : 06/11/2024

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 2

Entreprises- Code Postal / Ville
ADISTA – 54 320 MAXEVILLE
Symexo – 31 130 BALMA

Les dossiers sont complets et admis à l'analyse.

Jugement des offres proposées

Rappel des critères annoncés dans le règlement de consultation

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- 1- Prix total des prestations au vu des prix proposés au DQE : 50%
Selon la formule suivante : $\text{devis le plus bas} / \text{prix de l'offre} \times 50 = \text{note de l'offre}/50$
- 2- Valeur technique au regard des éléments présentés : 50%
Dont compréhension des besoins (4), moyens humains et gouvernance (10), qualité de l'offre au regard de l'architecture et des équipements proposés (11), mise en œuvre (11), maintenance et exploitation (8), références (6).

Pour l'analyse des offres, le cabinet ORIA a procédé à un recalcul des devis estimatifs sur la base des prix unitaires indiqués par les candidats, afin que les offres puissent être comparées sur les quantités estimatives annoncées dans la consultation :

Montant estimés sur la durée du marché (4 ans)	ADISTA	SYMEXO
Montant du DQE Initial (en € HT)	84 077,00 €	143 160,00 €
Montant du DQE Recalculé (en € HT)	96 816,54 €	216 991,50 €

Notes pondérées proposées :

Candidats	Note prix /50	Note qualité technique /50	Note globale	Classement
ADISTA	50,00	38,33	88,33	1
Symexo	22,31	44,17	66,48	2

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2123-1, R2162-1 à 2162-6, 2162-13 et 2162-14,

Vu l'avis de la commission MAPA du 06/11/2024,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté,

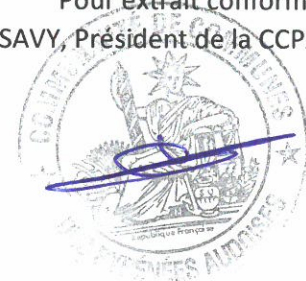
Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	43	Suffrages exprimés	47
Retraits avant vote	0	Pour	47
Abstentions	0	Contre	0

DECIDE :

- **Article 1** : Le marché de mise en œuvre d'une solution de téléphonie externalisée et d'accès DATA est attribué à la ADISTA pour un montant estimatif de 96 816,54 € HT pour la durée du marché.
- **Article 2** : Le Président est autorisé à signer les actes nécessaires à l'exécution du marché.

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 03/12/24
- ❖ et de sa publication le 03/12/24